



**Procès-verbal de la séance constitutive du Conseil général de La Sagne pour la  
législature 2020-2024  
Lundi 14 décembre 2020  
(ouverture de la séance à 20h15)**

\*\*\*\*\*

Point 1 : introduction / Florence Vermot – Secrétaire communale

Mesdames, Messieurs,

2020 aura été une année très particulière, je ne vais pas vous en faire un résumé mais chacune et chacun d'entre nous aura dû faire face aux imprévus de cette pandémie. Pour moi, cette séance constitutive fait partie de ces imprévus, notre administrateur M. Currit étant absent, j'ai l'honneur d'ouvrir cette séance constitutive du Conseil général de La Sagne pour la nouvelle législature 2020-2024.

Permettez-moi tout d'abord de vous informer que cette législature sera un peu différente des précédentes car celle-ci se déroulera sur une durée de trois ans et demi au lieu de quatre ans et je tiens également à souligner que la présidence du Conseil général sera d'une année et demi au lieu de l'année habituelle, tout comme pour le conseil communal.

J'aimerais maintenant souhaiter une très cordiale bienvenue aux élues et élus à l'aube de cette nouvelle législature et je me permets au nom des citoyennes et citoyens du village, de vous adresser des félicitations pour votre élection, des remerciements pour votre intérêt et votre engagement au sein de la gestion des affaires communales.

Cette séance constitutive présente une opportunité pour un ultime instant de réflexion et de pensées avant de vous consacrer pleinement à la tâche qui vous attend, qui nous attend.

Je terminerai simplement par ce proverbe : « Ils n'existent pas de petits mots ni de petit gestes. Tous ont une grande importance ».

Mesdames et Messieurs, à la suite des élections communales du 25 octobre 2020 vous avez été élus officiellement conseillères générales et conseillers généraux, comme en attestent les documents suivants :

1. Les résultats des élections communales.
2. La publication dans la feuille officielle N° 44 du 30 octobre 2020, suite à laquelle aucun recours n'a été déposé dans le délai légal de 6 jours.
3. L'arrêté de validation du Conseil communal de La Sagne du 9 novembre 2020

\*\*\*\*\*

### Point 2 : Appel

Nous allons maintenant passer au point 2 de l'ordre du jour, soit à l'appel nominal des conseillères et des conseillers généraux à qui je demanderais de bien vouloir répondre « présent(e) » à l'annonce de leur nom et exceptionnellement pour cette première séance de bien vouloir se lever afin que chacun dans l'assistance et le public puisse identifier l'élu(e).

- Appel selon liste annexée

L'appel permet de constater la présence de 20 membres et 1 excusé, soit M. Daniel Lazzarini.

\*\*\*\*\*

### Point 3 : Désignation d'un bureau provisoire

Selon l'article 23 du règlement général de commune, il appartient au doyen d'âge des élus de présider provisoirement et très brièvement, comme vous le constaterez, la suite de cette séance.

J'ai donc le plaisir d'appeler le « doyen » de l'assemblée, il s'agit de Monsieur Fritz Schmid.

Selon le même article du règlement, les trois plus jeunes membres élus et présents ce soir officieront également provisoirement comme :  
Secrétaire, Mme Elise Benoit et comme questeurs, M. Michaël Grezet pour le PLR et Mme Manuela Sauser pour Sagne Demain.

Ces trois personnes peuvent rester en place.

Je cède maintenant la parole à M. Fritz Schmid pour la suite de l'ordre du jour et vous souhaite une bonne suite de séance.

\*\*\*\*\*

Monsieur Fritz Schmid prend place devant l'assemblée et passe au

### Point 4 de l'ordre du jour :

#### Nomination du bureau du Conseil général pour l'année 2021-2022

Demande des propositions aux partis pour les postes suivants :

Président/e : M. Cyril Kopp (SD)

Vice-président/e : Mme Manuela Sauser (SD)

Secrétaire	:	Mme Eva Mareckova (PLR)
Vice-secrétaire	:	Mme Sandra Duc (PLR)
Questeurs (2)	:	Mme Elise Benoit (PLR)
	:	M. Jacques Humbert-Droz (SD)

Le nouveau président prend place devant l'assemblée et passe au

Point 5 de l'ordre du jour :

Election du Conseil communal (5 membres)

Demande des propositions aux partis :

Propositions PLR

M. Laurent Benoit  
M. François Jaquet  
M. Pierre Renaud

Propositions Sagne Demain

M. Fritz Schmid  
M. André Meister

Aucun autre candidat n'étant proposé l'élection est tacite et le nouveau Conseil communal est élu par acclamations.

Florence Vermot, secrétaire communale fait part des communications suivantes :

Point 6 : Communications

Compte tenu de la nomination au Conseil communal de :

M. Fritz Schmid  
M. André Meister  
M. Laurent Benoit  
M. François Jaquet  
M. Pierre Renaud

Ainsi que le renoncement à siéger de M. Daniel Lazzarini selon sa lettre datée du 30 novembre 2020, 6 sièges sont devenus vacants au Conseil général.

Vu les résultats de l'élection du Conseil général du 25 octobre 2020 et le renoncement à siéger de M. Willy Aubry selon son mail du 14 décembre 2020 :

les trois premiers viennent ensuite de la liste PLR, sont :

M. Martial Robert-Nicoud  
M. Nicolas Jaquet  
Mme Marine Nussbaumer

ainsi que les trois viennent ensuite de la liste Sagne Demain, sont :

Mme Nicole Treyvaud

Mme Justine Arnould

Mme Nicole Dauwalder

Ces 6 personnes seront proclamées élus conseillers généraux par le Conseil communal lors de la première séance, prévue le 4 janvier 2021.

\*\*\*\*\*

Nomination des commissions par le président.

L'ordre du jour de ce soir ne prévoit pas d'interpellations ni de débats, le président du Conseil général clôt la séance, il est 20h33.

La Sagne, le 15 décembre 2020

Le rapporteur :

Au nom du Conseil général  
Le Président                      La Secrétaire